

(des exemples typiques de cette forme de coopération entre le Canada et les États-Unis seraient: le programme canadien *Alouette*; les accords concernant le projet de recensement des ressources terrestres par satellite; et le projet de lancement d'un satellite pour les communications intérieures);

2) un certain nombre de pays pourraient unir leurs efforts afin de fournir les ressources nécessaires à la réalisation d'un programme spatial complet comparable à ceux des super-grands (cette solution a des partisans parmi les membres de la Conférence spatiale européenne);

3) un groupe de pays pourraient réaliser en commun le cadre d'un programme de coopération avec les États-Unis...

POSSIBILITÉS POUR LE CANADA

Tous ces faits nouveaux intéressent le Canada et l'avenir des programmes canadiens en matière aérospatiale. Le Canada pourrait très bien se trouver dans l'heureuse situation de pouvoir agir simultanément, s'il le désire, dans plusieurs secteurs parallèles et complémentaires.

Rien ne semblerait s'opposer à la poursuite d'accords bilatéraux du genre de ceux qui existent actuellement entre le Canada et les États-Unis (lancements de satellites scientifiques, tels que l'*Alouette*; stations au sol de décodage des informations terrestres fournies par les satellites; aménagements de lancement aux fins des télécommunications).

En outre, grâce à l'emploi d'une part relativement modeste des fonds fédéraux de recherches et de perfectionnement, l'industrie canadienne pourrait participer à des contrats de mise au point et de fabrication de systèmes annexes du système post-*Apollo* — en somme, un programme de participation à la production de moyens de liaison spatiale. Un tel effort du Canada dans le domaine de la recherche et du développement permettrait vraisemblablement au Canada d'accéder aux aménagements de post-*Apollo*, lorsqu'ils viendront à exister.

Il est significatif que le projet de Convention sur le futur organisme spatial européen, actuellement à l'étude, prévoit la participation, à titre de membres associés ou adjoints, de pays non européens. Il y a de bonnes raisons de croire qu'en vertu de tels arrangements, il nous serait possible de choisir de prendre part uniquement aux programmes intéressant vraiment le Canada, et que nos obligations financières seraient limitées à ces programmes particuliers.

ASSOCIATION AVEC L'EUROPE

Point n'est besoin de s'étendre longuement ici sur les propositions de maintenir des relations bilatérales avec les États-Unis et de collaborer dans le domaine de la recherche et du perfectionnement. Toutefois, le projet d'adhésion au futur organisme spatial européen exige plus d'explications sur plusieurs points.

Dans *Politique étrangère au service des Canadiens* on insiste fortement sur l'idée que le Canada assure le maintien de son indépendance en développant d'autres influences qui feraient contrepartie à la prédominance des relations bilatérales canado-américaines. Il est sans nul doute souhaitable et probablement inévitable que le Canada et les États-Unis continuent de travailler en collaboration dans de nombreux secteurs de l'activité spatiale. C'est d'ailleurs pourquoi il existe vraiment une raison politique de diversifier nos relations. Et l'association aux pays européens nous offre justement une telle occasion et, espérons-le, à un coût probablement acceptable.

La plupart des discussions sur les futurs programmes spatiaux portent sur des périodes courtes ou de moyenne durée. Je suis d'avis qu'il faut penser à 1980 et au-delà, alors que les activités qui se dérouleront dans l'espace auront presque certainement acquis une portée beaucoup plus internationale qu'aujourd'hui. L'Organisation spatiale européenne donnera probablement des indices d'une évolution dans le sens d'une institution spatiale vraiment internationale appuyée par bon nombre de pays. Une bonne façon de promouvoir cet objectif, c'est de nous joindre dès son début à cette Organisation, l'Australie et le Japon étant deux autres membres probables. Si le Canada se joint immédiatement aux pays européens, il aurait probablement plus d'influence dans l'élaboration d'une institution internationale que s'il attend plus tard et tente d'exercer son influence auprès des États-Unis en raison de la contribution nécessairement très modeste qu'il aurait apportée au programme de la NASA.

Un programme à frais partagés de production d'engins de liaison spatiale pourrait apporter des avantages évidents à l'industrie canadienne et pourrait améliorer sensiblement la compétence de notre pays dans le domaine de la technologie mais il ne produirait pas beaucoup d'effet aux yeux du grand public. Notre adhésion à l'Organisation européenne pourrait peut-être nous permettre de travailler, de concert avec des pays relativement de notre grandeur, à quelque projet identifiable comme l'élaboration du soi-disant "train spatial" pour les voyages interorbitaux dans le système post-*Apollo*. Mais une participation à titre de membre adjoint ou associé ne nous obligerait pas à le faire puisqu'il appartiendrait seulement au Canada de se joindre ou non à de tels programmes.

Une association du Canada aux pays européens pourrait fournir à notre pays l'occasion de trouver des débouchés commerciaux pour les capacités techniques que nous devrions développer grâce aux accords conclus avec les États-Unis au sujet des recherches et perfectionnements relatifs au programme post-*Apollo*. Ceci renforcerait les efforts, maintenant dans la phase de planification active, en vue d'intensifier les relations scientifiques et technologiques avec l'Allemagne, tout comme les mesures entreprises en Belgique.